

3.10 Colombie-Britannique (BC)

Population : 4 683 139

Nombre d'écoles (M-12) : 1 930

Nombre d'élèves en M-12 : 635 037

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 74

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 63 350



Gouvernance et réglementation

Le ministère de l'Éducation et de la Formation définit l'apprentissage distribué (terme utilisé pour inclure la formation à distance et l'apprentissage en ligne) comme une méthode d'enseignement qui s'appuie essentiellement sur la communication indirecte entre les élèves et les enseignants, incluant Internet ou autres moyens de livraison électronique, la téléconférence ou la correspondance.

Le paysage d'apprentissage distribué est resté relativement stable au fil des ans. Le texte législatif dans les sections 3.1 et 75 (4.1) de la *Loi sur les écoles publiques* de 2006, ainsi que dans la section 8.1 de la *Loi sur les écoles privées* de 2006, régit toujours le fonctionnement des programmes d'apprentissage distribué. Ces deux textes de loi ont une portée similaire en ce qui concerne l'établissement d'écoles d'apprentissage *distribué* « seulement avec l'accord préalable du ministre ». Les districts scolaires et les écoles privées souscrivant à une entente avec le ministère sont tenus de :

- s'assurer que les élèves puissent exercer leurs droits selon la loi pour choisir un enseignement *distribué* qui fasse partie d'un système de distribution coordonné par la province;
- s'engager à respecter ou à dépasser les standards établis régulant le système de distribution d'un tel apprentissage;
- accepter de participer au processus d'examen de l'assurance qualité (traduction personnelle) et accorder leur site web avec les exigences du ministère;
- s'assurer qu'ils ont les soutiens appropriés en place pour se conformer à la politique et aux standards du ministère, incluant l'investissement dans les ressources;
- fournir la formation et le développement professionnel aux enseignants, et n'employer que des enseignants ayant l'expérience et/ou la formation de la méthodologie en apprentissage *distribué*;
- satisfaire aux exigences de la politique relative au financement des ressources nécessaires aux parents et aux apprenants;
- s'assurer que tous les apprenants de la circonscription du district scolaire inscrits au programme d'apprentissage *distribué* reçoivent le soutien approprié, peu importe où ils se trouvent;
- Fournir des données et des rapports sur les résultats des élèves, tel que spécifié par le ministère;
- S'efforcer d'atteindre un taux de participation de 100 % dans les évaluations des compétences de base et les sondages sur la satisfaction du programme;

- Fournir au ministère des informations exactes et mises à jour relativement aux personnes à contacter;
- Fournir au ministère les informations exactes concernant leur site web sur l'apprentissage *distribué*, les cours offerts et les personnes responsables le 31 juillet de chaque année, après les mises à jour qui s'imposent.

Finalement, le financement de l'apprentissage distribué est quelque peu différent de celui des écoles traditionnelles. Le financement d'un tel apprentissage est accordé au district scolaire ou à l'autorité indépendante du système privé dispensant le programme d'apprentissage distribué.

Pour les élèves à temps plein de la maternelle à la 9e année des écoles traditionnelles, les districts scolaires sont financés une seule fois à la date butoir du 30 septembre (élèves en place), alors que les élèves de la 10e à la 12e année, sont subventionnés par cours. Les écoles d'apprentissage distribué ont trois options de financement selon la date à laquelle les élèves satisfont aux critères d'admissibilité:

- Au 30 septembre, les écoles d'apprentissage *distribué* reçoivent 100% de financement par élève
- En février, les écoles d'apprentissage *distribué* reçoivent 50% de financement par élève
- En mai, les écoles d'apprentissage *distribué* reçoivent 33% de financement par élève.

Durant l'année 2016-17, l'allocation de base tenant compte du facteur âge/école (ÉTP) équivalait, pour un élève inscrit dans une école traditionnelle, à 7 218 \$ (ou 902,25 \$ par cours), vs seulement 6 030 \$ (ou 753,75 \$ par cours) pour un élève inscrit à une école d'apprentissage *distribué*.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Le ministère enregistre l'inscription des élèves grâce au système d'échange de données sur les résultats des élèves (SADE = SEDRE/traduction libre). SEDRE recueille les données par niveau de classe de chaque élève de toutes les écoles d'apprentissage distribué, de la maternelle à la 12e année. Les districts scolaires et les autorités gérant les écoles d'apprentissage *distribué* sont tenus de soumettre cette information annuellement.

En 2016-16, il y avait 58 écoles publiques d'apprentissage *distribué* relevant de districts scolaires et 16 écoles privées d'apprentissage *distribué* pour un total approximatif de 57 046 élèves individuels inscrits dans un ou plusieurs cours. De plus, *Open School BC* a fourni du contenu provincial et des services d'hébergement en ligne selon un modèle de recouvrement des coûts aux districts scolaires auxquels il manquait soit la capacité ou la motivation de gérer leur propre programme d'apprentissage *distribué*. Finalement, le *BC Learning Network*, un consortium de districts scolaires fournissant des cours en ligne pour l'usage des écoles d'apprentissage *distribué*, vient d'atteindre la dernière phase de son plan de développement de contenu visant à créer du contenu et des ressources numériques pouvant être utilisés dans tous les environnements d'apprentissage.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Selon la politique actuelle, la méthode de livraison est considérée comme de l'apprentissage *distribué* en autant que l'élève soit physiquement éloigné de son enseignant «la plupart du temps», sans autre précision. Le modèle actuel de financement en Colombie-Britannique ne fait pas de différence entre l'apprentissage *distribué* et l'apprentissage mixte ou encore entre l'enseignement traditionnel et l'apprentissage mixte. Toutefois, les montants financés diffèrent pour l'enseignement traditionnel et les programmes, ainsi que la comparaison l'indique pour les cours d'apprentissage *distribué*.

Actuellement, le ministère de l'Éducation n'a pas encore commencé à recueillir les données des programmes d'apprentissage mixte. En se basant sur les réponses récentes obtenues dans le cadre du sondage sur les programmes individuels, environ la moitié des districts et autorités scolaires offrant l'apprentissage *distribué* fournissent un programme d'apprentissage mixte pour un total de 6 300 élèves. La plupart de ces programmes s'apparentent à de petites initiatives ou projets pilotes desservant moins de 50 élèves chacun. Il existe cependant également trois programmes qui desservent plus de 1 200 élèves chacun.